

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2014

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Série : **ES**

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 4 heures + 1 heure

COEFFICIENT : 7 + 2

L'usage de la calculatrice est strictement interdit.

Ce sujet comporte 15 pages numérotées de 1/15 à 15/15.
Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Pour l'enseignement obligatoire, le candidat traitera au choix soit la dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire, soit l'épreuve composée.

Pour l'enseignement de spécialité, le candidat traitera au choix l'un des deux sujets de la spécialité pour laquelle il est inscrit :

- Économie approfondie, pages numérotées de 10/15 à 12/15.
- Sciences sociales et politiques, pages numérotées de 13/15 à 15/15.

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

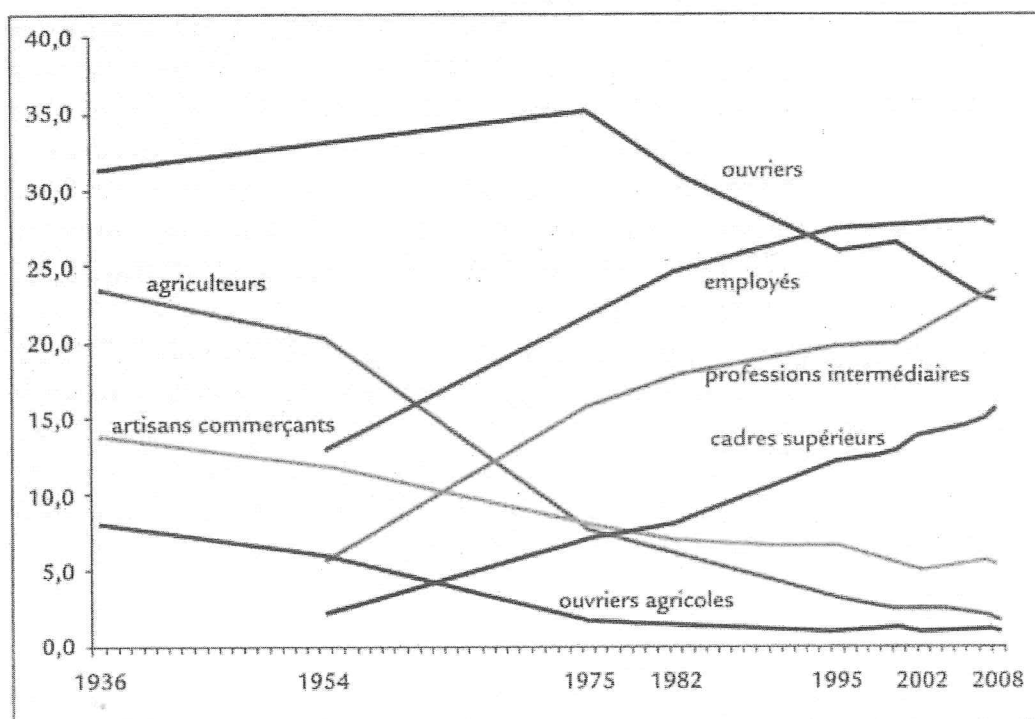
SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

Dans quelle mesure les classes sociales existent-elles aujourd'hui en France ?

DOCUMENT 1

**Structure de la population active en France selon le groupe socioprofessionnel
(en % de la population active totale)**



Source : *La société française, un bilan sociologique des évolutions depuis l'après-guerre*, sous la direction de Olivier GALLAND, Yannick LEMEL, 2011.

DOCUMENT 2

Montants de patrimoine brut⁽¹⁾ moyen par grandes composantes en 2010 selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage (en euros)

Catégorie socioprofessionnelle	Patrimoine immobilier	Patrimoine financier
Agriculteur	227 000	110 100
Artisan, Commerçant, Industriel	270 000	87 600
Profession libérale	453 400	237 600
Cadre	272 600	74 400
Profession intermédiaire	155 800	33 400
Employé	86 200	17 400
Ouvrier qualifié	95 400	15 100
Ouvrier non qualifié	48 500	7 900

Source : d'après, *Enquête Patrimoine 2009-2010*, INSEE, 2011.

(1) Le patrimoine est constitué des avoirs financiers (livret d'épargne, portefeuille d'actions,...) et des avoirs non financiers (biens immobiliers). Il s'agit ici du montant du patrimoine dont on n'a pas déduit les éventuels emprunts en cours.

DOCUMENT 3

Sentiment d'appartenance à une classe sociale (en %)

Catégorie socioprofessionnelle⁽¹⁾	Rappel 1967	Janvier 2013
Artisans et commerçants	55	56
Professions libérales et cadres supérieurs	68	59
Employés et professions intermédiaires	69	57
Ouvriers	58	53
Ensemble	59	56

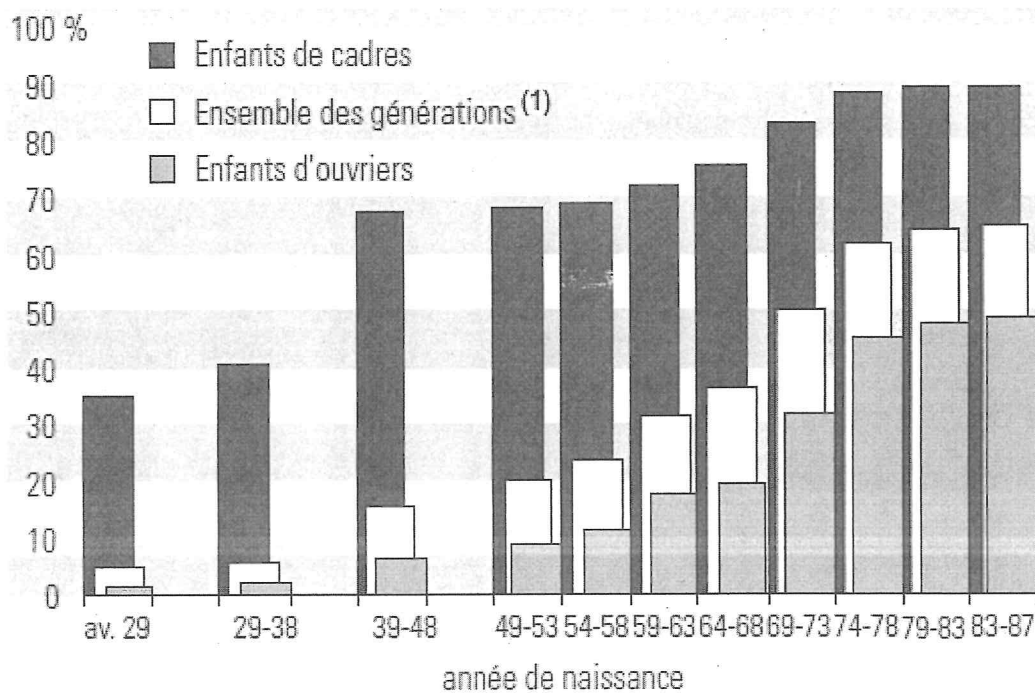
(1) En 1967, les catégories « Artisans et commerçants » et « Employés et professions intermédiaires » étaient respectivement « Industriels et commerçants » et « Employés et cadres moyens ».

Source : sondage IFOP, 2013.

Lecture : en janvier 2013, 53 % des ouvriers ont répondu « oui » à la question suivante : « avez-vous le sentiment d'appartenir à une classe sociale ? ».

DOCUMENT 4

Pourcentage de bacheliers selon la génération et le milieu social



Source : *L'état de l'école*, Ministère de l'éducation nationale, 2010.

Lecture : 65 % des élèves nés entre 1983 et 1987 ont obtenu le baccalauréat ; c'est le cas de 89 % des enfants de cadres et de 49 % des enfants d'ouvriers.

(1) Ensemble des individus d'une même génération quel que soit le milieu social.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

1 – Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre de l'enseignement obligatoire.

2 – Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement de l'information.

3 – Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;
- en exploitant les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

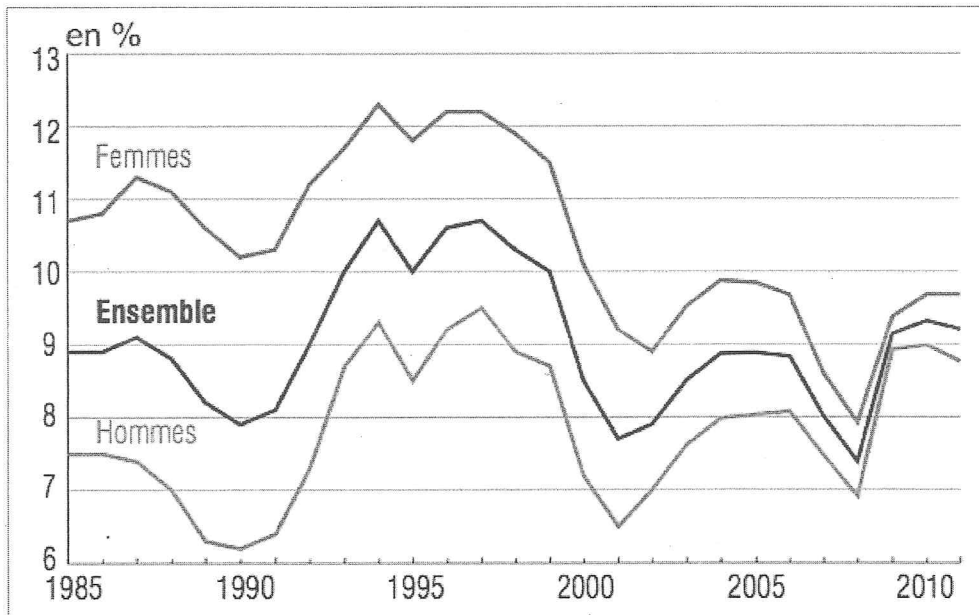
Première partie : Mobilisation des connaissances

1. En quoi l'approche en termes d'IDH complète-t-elle celle en termes de PIB ?
(3 points)
2. Montrez, à l'aide d'un exemple, que les conflits peuvent être un moyen de résistance au changement social. (3 points)

Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)

Question : Vous présenterez le document puis vous caractériserez l'évolution des inégalités face au chômage qu'il met en évidence.

Taux de chômage entre 1985 et 2011



Champ : France métropolitaine

Source : d'après *Tableaux de l'économie française*, INSEE, 2013.

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances, vous montrerez que l'union économique et monétaire renforce les interdépendances entre les politiques conjoncturelles des États membres.

DOCUMENT 1

L'Union économique et monétaire (UEM) mise en place en 1999 avec la création de l'euro vient d'être confrontée au cas d'école qu'on pouvait redouter. Est-elle bien armée pour gérer une crise économique majeure avec, d'un côté, une politique monétaire unique axée sur la stabilité des prix et, de l'autre, des politiques budgétaires nationales encadrées par le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) ? [...].

La Banque centrale européenne (BCE) a reçu pour mission d'assurer, en toute indépendance des pouvoirs politiques, la stabilité des prix dans la zone euro. Les traités européens sont formels sur la priorité de cet objectif. Pour le respecter, la BCE s'est dotée d'une stratégie qu'elle a appliquée scrupuleusement depuis la naissance de l'euro. D'ailleurs, elle n'a eu de cesse, en régime normal, d'insister sur la cohérence de toutes ses décisions au regard de la stabilité des prix. [...]

Le Pacte de stabilité et de croissance s'inscrit dans le cadre général de la coordination des politiques économiques prévue par les traités depuis la création de l'euro. Il répond aux dispositions stipulant que les États membres « évitent les déficits excessifs ». Le PSC entend imposer aux participants à la zone euro une culture de stabilité des finances publiques. Il s'agit d'empêcher que la situation budgétaire d'un État entraîne une fragilisation de l'ensemble de la zone monétaire en diffusant, à travers des effets de débordement, des pressions inflationnistes, des tensions sur les taux d'intérêt et une perte de la valeur externe de l'euro. En effet, un déficit public et l'accroissement de la dette d'un État membre peuvent entraîner, pour l'ensemble de la zone euro, des pressions sur les prix (par une augmentation de la demande de biens et services) et sur les taux d'intérêt (par un surcroît de demande de financement), tout cela risquant de générer, en plus, des impacts négatifs sur la valeur externe de la monnaie unique. De fait, le PSC vient largement en appui de la politique de stabilité des prix pilotée par la BCE.

Source : « L'euro et le PSC dans la tourmente », Michel DEVOLUY, *Cahiers français* n°359, novembre-décembre 2010.

DOCUMENT 2

L'adoption d'une même monnaie par différents pays supprime l'ensemble des coûts liés aux variations des taux de change⁽¹⁾ des monnaies entre elles. De ce fait, les échanges entre les différents pays de la zone sont facilités par la seule suppression des taux de change. Le poids du commerce intrazone augmente, ce qui favorise la transmission des fluctuations d'une économie à l'autre. En effet, une accélération de la croissance dans un des pays accroît les importations en provenance des autres pays, tirant ainsi la croissance du reste de la zone dans son sillage. Les fluctuations des économies nationales tendent ainsi à devenir similaires, tout en se synchronisant. L'adoption d'une monnaie unique permet ainsi une convergence des fluctuations économiques, cette convergence permettant en retour la définition d'une seule politique monétaire pour l'ensemble des pays de la zone.

Source : *La crise de l'euro*, Patrick ARTUS et Isabelle GRAVET, 2012.

(1) Taux de change d'une monnaie : prix de cette monnaie par rapport à une autre.

DOCUMENT 3

Déficit (-) ou excédent (+) public dans cinq pays de l'union économique et monétaire européenne (en % du PIB)

	2008	2009	2010	2011	2012
Allemagne	-0,1	-3,1	-4,1	-0,8	0,2
Danemark	3,2	-2,7	-2,5	-1,8	-4,0
Espagne	-4,5	-11,2	-9,7	-9,4	-10,6
France	-3,3	-7,5	-7,1	-5,3	-4,8
Italie	-2,7	-5,5	-4,5	-3,8	-3,0

Source : Eurostat, 2013.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Économie approfondie

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- en construisant une argumentation ;
- en exploitant le ou les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Le candidat traitera au choix, soit le sujet A, soit le sujet B.

SUJET A

Ce sujet comporte un document.

Comment peut-on réguler le système financier ?

DOCUMENT

La crise financière a conduit les pouvoirs publics à mettre en place de nouvelles réglementations financières. [...]

Les nouvelles réglementations concernent en premier lieu le contrôle micro-prudentiel⁽¹⁾ des banques par des ratios comptables et financiers que les banques doivent respecter. Jusqu'en 2012, l'activité des banques était régie par les accords de Bâle 2 : pour l'essentiel, des ratios de solvabilité⁽²⁾ les contraignaient de conserver [...] une partie de leurs actifs, afin de pouvoir faire face à des crises de liquidité⁽³⁾ ou de solvabilité de leurs emprunteurs. Les accords de Bâle 3, publiés le 16 décembre 2010, revoient à la hausse ces ratios prudentiels, et en établissent de nouveaux destinés à prendre en compte le risque de liquidité [...].

Les nouvelles réglementations concernent également les transactions financières et la protection des investisseurs particuliers. En Europe, la directive relative aux marchés d'instruments financiers (MIF), publiée en avril 2004, avait pour objectif d'une part d'améliorer la concurrence entre les places financières européennes et l'offre de services d'investissement ; et d'autre part d'améliorer la protection des investisseurs particuliers en les informant davantage et en adaptant l'offre de produits financiers à leur niveau de compétence. Le projet de réforme de cette directive, dans le cadre des propositions de MIF 2 publiées fin 2011 par la Commission européenne, consiste en une directive et un règlement qui visent à rendre les marchés financiers plus transparents, et à renforcer la protection des investisseurs.

Source : « Les nouvelles réglementations risquent-elles de freiner l'innovation financière ? », Claire CÉLÉRIER, Boris VALLÉE, *Cahiers français*, juillet-août 2013.

(1) Le contrôle micro-prudentiel se situe au niveau de la banque et vise à limiter le risque de faillite.

(2) Ratios de solvabilité : rapports entre les fonds propres d'une banque (c'est-à-dire ce qu'elle possède effectivement, ses actifs) et ses engagements. Ces ratios sont destinés à limiter les risques d'une crise bancaire.

(3) Liquidité : cela désigne l'ensemble des actifs détenus par les banques qui peuvent servir aux règlements entre la banque et l'extérieur.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ Économie approfondie
--

SUJET B

Ce sujet comporte deux documents.

Montrez quelles peuvent être les justifications d'une politique de la concurrence s'exerçant vis-à-vis de l'intervention publique.

DOCUMENT 1

Dernière des activités de réseau à être encore en partie gérée sous la forme d'un monopole public confié à la SNCF, le transport ferroviaire a connu des transformations importantes depuis une vingtaine d'années sous l'impulsion de la Commission européenne. Ces évolutions, comme la séparation en 1997 entre la gestion de l'infrastructure (confiée dans notre pays à Réseau Ferré de France – RFF) et l'exploitation des services de transport (dévolue à⁽¹⁾ la SNCF) [...] tendent à asseoir les conditions d'une ouverture du secteur à la concurrence. [...]

La théorie économique montre que les situations de monopole public peuvent conduire à certaines inefficacités (incitation insuffisante à réduire ses coûts et à innover, plus faible productivité, difficulté de régulation par la puissance publique, méconnaissance des coûts par asymétrie d'informations). [...]

Les exemples étrangers montrent que [...] le choix d'ouvrir à la concurrence le marché du transport de voyageurs a été fait pour trouver de nouvelles sources de financement des investissements ferroviaires et pour accroître la performance de l'industrie ferroviaire.

Source : « Pour une ouverture progressive à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs », *Note de synthèse du CAE*, octobre 2011.

(1) Dévolue à : attribuée à.

DOCUMENT 2

Nombre d'affaires en cours (au 30 juin 2012) de récupération par les États-membres de subventions illégales⁽¹⁾ versées à des entreprises

	Nombre d'affaires en cours (au 30 juin 2012)
Italie	16
Espagne	12
Grèce	8
France	7
Allemagne	6
Portugal	3
Pologne	2
Pays-Bas	2
Finlande	2

Source : d'après Direction générale de la concurrence de l'Union Européenne, 2012.

(1) Un État-membre de l'Union Européenne peut verser à des entreprises des subventions (des aides financières) qui peuvent être considérées illégales au regard du droit de la concurrence. La Direction générale de la concurrence peut donc demander aux États de récupérer ces aides illégales.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Sciences sociales et politiques

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- en construisant une argumentation ;
- en exploitant le ou les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Le candidat traitera au choix, soit le sujet A, soit le sujet B.

SUJET A

Ce sujet comporte deux documents.

Comment les répertoires d'action politique ont-ils évolué ?

DOCUMENT 1

Un élément semble inéluctable : dans le phénomène d'engagement, nous ne sommes plus face à un collectif préétabli, qui porte une action, mais face à un individu qui décide à un moment donné de s'engager pour une cause qui lui fait sens. [...]

Le groupement n'est plus un enjeu crucial pour l'action. « *En cela, l'engagement ne saurait être compris comme la confirmation d'un ancrage communautaire déjà présent ou comme la manifestation de l'appartenance à une identité collective qui existerait à l'état latent* ». Comme le note Jacques Ion, s'engager, c'est « *répondre de soi* » : l'individu ne veut plus se cacher derrière une institution et se fondre dans un collectif, il souhaite montrer son engagement au grand jour.

L'individu qui s'engage le fait souvent parce qu'il est touché personnellement : le sans papier, l'homosexuel, le handicapé, ... La personne souhaite témoigner de son expérience personnelle sur la scène publique.

Source : La question de l'engagement : d'hier à aujourd'hui. Essai d'une typologie, Maud VERJUS, Ceseq, 2008.

DOCUMENT 2

L'approbation des modes d'action protestataire (en %)

« Voici un certain nombre de moyens que les gens utilisent parfois pour faire connaître leurs opinions ou leurs revendications. Pouvez-vous me dire pour chacun d'eux si vous l'approuveriez ou pas, au moins dans certaines circonstances ? »

en %	1988	1995	2002	2007
Provoquer des dégâts matériels	1	2	2	nd
Peindre des slogans sur les murs	6	6	5	nd
Refuser de payer les impôts	23	37	32	nd
Occuper un bâtiment administratif	28	42	43	42
Participer à des manifestations de rues	49	62	77	72
Faire grève	66	74	79	80

Champ : population métropolitaine inscrite sur les listes électorales.

Source : *Sociologie des comportements politiques*, Nonna MAYER, 2012.

Nd : donnée non disponible.

Lecture : En 1988, en France, 66 % des personnes interrogées approuvent la grève comme moyen pour faire entendre ses opinions ou revendications, au moins dans certaines circonstances.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Sciences sociales et politiques

SUJET B

Ce sujet comporte deux documents.

**Quels sont les obstacles à la parité hommes-femmes
dans la compétition politique ?**

DOCUMENT 1

Proportion des femmes élues à des postes de représentation politique en France

en %	Scrutin antérieur	Part des femmes	Dernier scrutin	Part des femmes
Conseillers municipaux	2001	33,0	2008	35,0
Maires	2001	10,9	2008	13,8
Conseillers généraux	2008	12,3	2011	13,9
Présidents de conseils généraux	2008	6,1	2011	5,0
Conseillers régionaux	2004	47,6	2010	48,0
Présidents de conseils régionaux	nd	nd	2010	7,7
Députés	2007	18,5	2012	26,9
Sénateurs	2008	21,8	2011	22,1
Parlementaires européens	2004	43,6	2009	44,4

Nd : donnée non disponible

Source : d'après Observatoire de la parité, 2012.

DOCUMENT 2

La privation de mandats électifs que subissent les femmes dans notre pays s'inscrit dans une très longue tradition. [...] La raison majeure pour rendre compte des difficultés des femmes à obtenir des mandats électifs tient à la mauvaise volonté de nombre de partis politiques qui, à l'exception de la gauche et des Verts dans la période récente, sont des cénacles ⁽¹⁾ masculins fonctionnant en circuit fermé, se reproduisant à l'identique, et n'étant pas prêts à retirer une place à un homme pour la donner à une femme. À quoi il faut ajouter les difficultés tenant au fait que les femmes sont encore largement en charge de la vie familiale, y compris lorsqu'elles ont une activité professionnelle. En France, dans 60 % des ménages, les hommes n'accomplissent aucune tâche domestique. Cela ne crée pas les meilleures conditions pour que les femmes puissent exercer, en plus de tout le reste, des responsabilités politiques.

Source : « La parité en politique, histoire et premier bilan »,
Janine MOSSUZ-LAVAU, *Travail, genre et sociétés*, 2002.

(1) Cénacles : cercles, clubs fermés.